



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2019)

RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 juin 2019, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM460 (2019) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs;
- l'objet de celui-ci est d'abroger les règlements antérieurs et à instauré de nouvelles mesures à la plage du lac Lyster;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM460 (2019) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 12 juin 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras